

NOTRE AGENCE

SAS NS ANTIBES IMMOBILIER, SAS au capital de 8 000 €, dont le siège social est situé - 22 Boulevard Dugommier 06600 Antibes, immatriculée sous le numéro de SIREN 901 692 392 au RCS de ANTIBES, représentée par Monsieur Nicolas Jilbert, en sa qualité de Gérant. Tél : 09.72.960.374. antibes@ladresse.com www.ladresse-antibes.com
Titulaire de la carte professionnelle N° CPI 0605 2021 000 000 218, délivrée par la CCI NICE COTE D'AZUR. Ayant le titre professionnel d'Agent Immobilier obtenu en France portant la mention « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » et « Gestion immobilière » Garantie par GALIAN, pour les montants de 120.000 € pour l'activité « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » et 120.000 € pour l'activité « Gestion immobilière ». Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de MMA IARD, 14, Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9, sous le numéro de police 120 137 405. Membre du réseau coopératif « L'Adresse »

NOTRE ACTIVITE

Nous vous informons que l'activité d'agent immobilier est soumise à la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et au décret n°72-678 du 20 juillet 1972 fixant ses conditions d'application. Notre activité est également soumise aux dispositions du Code de déontologie des agents immobiliers, des administrateurs de biens, des syndics de copropriété et des marchands de biens annexé au décret n°2015-1030 du 28 août 2015 publié au journal Officiel du 30 août. Ces textes peuvent être consultés gratuitement sur le site www.legifrance.gouv.fr

TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Conditions générales : le mandataire : Réalise sa mission confiée dans le respect du code d'éthique et de déontologie de la FNAIM, disponible à l'agence et consultable en français sur www.fnaim.fr ;

- Entreprenant les démarches et met en œuvre les moyens qu'il juge nécessaires en vue de réaliser la mission confiée ; effectue de la publicité par tout moyen et notamment sur les sites www.seloger.com, www.bienici.com, www.ladresse-antibes.com, www.leboncoin.com, www.ladresse.com...
- Rend compte en application de l'art.6 de la loi du 2/01/1970 et selon les modalités de l'art.77 du décret du 20/07/1972.
A cet effet, le mandataire informe le mandant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par tout écrit remis comme récépissé ou émargement, au plus tard dans les 8 jours de l'opération, de l'accomplissement du mandat et lui remet dans les mêmes conditions une copie du reçu délivré.
- Ne peut en aucun cas être considéré comme le gardien juridique des biens à vendre, sa mission étant essentiellement de rechercher un acquéreur. En conséquence il appartient au mandat de prendre toutes dispositions, jusqu'à la vente, pour assurer la bonne conservation de ses biens et de souscrire toutes assurances qu'il estime nécessaires ;
- Conserve, dans tous les cas, son exemplaire du présent mandat par dérogation aux dispositions de l'art.2004 du Code civil.

DUREE DU CONTRAT ET CONDITIONS DE RESILIATION

Le mandat est donné pour une durée d'un an et prend automatiquement fin le 12^{ème} mois. Passé un délai de 3 mois à compter de sa signature, il pourra être dénoncé à tout moment par chacune des parties avec un préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR).

PRIX DES SERVICES AU 01/01/2022

VENTES :

Villas- Appartements-terrains en lotissement :		
De 0 € à 400 000 €	6 % TTC	Vendeur
De 400 000 € à 600 000 €	5.5 % TTC	Vendeur
Au-delà de 600 000 €	5 % TTC	Vendeur
Terrains hors lotissement / garages :	10 % TTC	Vendeur
Fonds de commerce / Droits au bail / Murs commerciaux :	10 % TTC	Acquéreur
Forfait Minimum : Villas, appartement, terrains...	6 500 € TTC	Vendeur
Forfait Minimum Garages :	3 000 € TTC	Vendeur

NB : Si collaboration « Inter-agence » ou MLS, les honoraires appliqués sont ceux de l'agence, titulaire du mandat.

LOCATIONS :

- Baux loi du 6 juillet 1989 : 13 TTC/ m²
 - Locataire : Visites, dossier locataire, rédaction bail, état des lieux :
 - Bailleurs : Visites, entremise, négociation, dossier locataire, rédaction bail, état des lieux : 13 TTC/ m² hab.
(Minimum forfaitaire :400 € TTC)
- Autres baux (y compris stationnement) : 1 mois de loyer bailleur
1 mois de loyer locataire
- Baux commerciaux/ professionnels : 15 % du montant annuel du loyer hors charges, HT
- Locations saisonnières : 25 % H.T. du montant total du loyer versé par le locataire hors frais de prestations de service et taxes de séjour, les honoraires étant à la charge du locataire.

GESTION :

- Honoraires de gestion 7.80 % TTC(1 lot)
6.50 % TTC (2 lots)
5 % TTC (3 lots et +)
- Garantie Loyers impayés 2.50 % TTC
- Assistance déclaration revenus fonciers 40 € TTC
- Présence Assemblée Générale (Forfait 3h) 190 € TTC

MODALITES DE PAIEMENT

Ce prix est payable, par chèque, ou virement, au plus tard :

- Le jour de la signature de l'acte définitif pour la vente.
- Partie à la signature du bail, partie à l'état des lieux pour la location.
En cas de litige, la législation applicable sera loi française et la juridique compétente sera le TGI de Grasse.
- Conditions générales relatives au mandat : se reporter aux conditions mentionnées dans les Mandats.
- Conditions générales relatives au mandat : se reporter aux conditions mentionnées dans les mandats.

Note d'informations remise le, par Nicolas Jilbert

Signature du Mandant,

22, Bd Dugommier-06600 Antibes
+33(0)972 960 374
antibes@ladresse.com
www.ladresse-antibes.com

L'adresse NS Antibes Immobilier, SAS au Capital de 8000€ ayant son siège 22Bd Dugommier 06600 Antibes- RCS Antibes 901 692 392 – Cartes professionnelles CPI n°0605 2021 000 000 218 délivrée par la CCI de Nice – Garantie financière GALIAN n°170080U – Responsabilité Civile Professionnelle MMA IARD n°120 137 405 – TVA Intracommunautaire FR67 901 692 392